

MAIRIE de

42430 CHERIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 26 MAI 2017

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les questions suivantes :

► **PERSONNEL COMMUNAL :**

1°) La création d'un 2e poste d'ouvrier communal ayant été acceptée par le Centre Départemental de Gestion, l'embauche de M. Pascal LEMAIRE est confirmée à plein temps à dater du 12 juin 2017.

2°) Le contrat de Mme Anasthasia THEORBE qui assume depuis le 1/4/2017 les tâches péri-scolaires (garderie du soir, service cantine, activités péri-scolaires des primaires) ainsi que la gestion de la salle des fêtes et de la bibliothèque, est reconduit pour un an, sur la base de 17H30/semaine annualisées.

3°) Le renouvellement du contrat C.U.I. de Mme Françoise TRAVARD pour un an va être sollicité auprès de Pôle-Emploi pour 26H/semaine annualisées pris en charge à 85 % par l'Etat, pour apporter son appui à l'école primaire pour la gestion des 5 niveaux sur un effectif important et assurer le ménage des locaux scolaires.

► **ADRESSAGE :** la mise en place de la fibre optique dans tous les foyers nécessite une mise aux normes générale des adresses de toutes les maisons afin que notre réseau puisse être exploité par tous les opérateurs et que les usagers aient le choix du meilleur fournisseur d'accès ; cette normalisation a été appliquée afin d'apporter le moins de perturbation possible aux adresses utilisées jusque ici et consiste principalement à numéroter toutes les maisons des hameaux avec un N° pair à droite et impair à gauche de la voie de desserte, obligeant à partager certains hameaux en 2 (ex. " Le Bouchet Haut" et " Le Bouchet Bas") s'ils sont desservis par des voies différentes. Pour les bourgs, les rues partant de la rue principale porteront le nom du lieu-dit qu'elles desservent (ex. rue du Garet, route de Tour, rue du Poyet...) Les nouvelles adresses à utiliser seront transmises à chaque foyer dès qu'elles seront définitives.

► **VOIRIE 2017 :** approbation de la convention avec la C.C.P.U. pour que la commune apporte un fonds de concours de 25 050€, subventionné à 50 %, pour compléter l'enveloppe de travaux 2017 qui concernera les route de Bonnabaud, des Essarts, de Tour, du Bouchet et de la Croix Trévingt.

► **REMPLACEMENT DE BARRIERES PARE-NEIGE :** 200 mètres de barrière bois étant hors service aux Rivières et aux Pras, la commune fait l'acquisition de filets pare-neige, plus facile à poser et entreposer.

► **BUREAU DE VOTE :** organisation du tour de rôle pour les élections législatives des 11 et 18 juin, de 8h à 18h.